



Communiqué au 6 juin 2014

■ Restructuration de l'Entreprise et PSE



Après plus de 20 mois de procédures depuis la présentation du projet de restructuration de l'Entreprise, la direction commence à déployer son projet. A souligner qu'un retard important a été pris dans le déploiement du projet « Service Expérience » (ex One Service).

Côté organisation, les premiers mouvements de personnel sont effectués avec l'objectif de regrouper dans certains services le personnel Canon et ex-Océ, avec à la clé, un grand nombre de nominations et nouvelles affectations de responsables.

A l'occasion de la réunion du Comité d'Entreprise du mois de juin, nous demanderons à la direction de nous communiquer les différents organigrammes de l'entreprise.

Concernant le PSE, lors de la commission de suivi du 28 mai 2014, la direction nous a communiqué le bilan suivant.

Rappelons tout d'abord qu'il était annoncé la suppression de 453 postes. Suite à l'action menée en décembre par le personnel, 11 postes ont été maintenus en province. En déduisant les 184 postes vacants au mois de décembre, le solde de postes supprimés est de **258**.

L'appel au volontariat, a suscité 268 demandes de départs volontaires, **142 demandes ont été acceptées**, soit :

- 53 préretraites et 39 retraites.
- 21 créations d'entreprise, contrat à l'extérieur et formations longues.
- 29 personnes dans le dispositif qui combine le télétravail, le congé de fin de carrière et la préretraite à 5 ans). Le télétravail concerne 8 à 9 personnes.

Finalement, c'est **142 licenciements qui ont pu être évités**. A souligner que l'action du mois de décembre a permis d'éviter les licenciements au niveau de la population technique (grâce au regroupement de la catégorie office, PP, WFG).

Au 28 mai, il restait **116 personnes sous la menace d'un licenciement** :

- 62 vont bénéficier d'un reclassement interne.
- 46 seront licenciées ; sachant qu'une vingtaine d'entre eux ont choisi une rupture de leur contrat de travail.
- Il reste 8 salariés pour lesquels la situation n'est pas encore solutionnée. Nous considérons que la direction doit mettre tous les moyens en œuvre pour éviter leur licenciement.

A ce jour, **il reste une trentaine de salariés**, essentiellement en province, pour lesquels aucune solution n'a été trouvée, à qui l'on proposera d'intégrer la cellule de reclassement pour 12 mois. Toutefois la commission de suivi du PSE, devra rechercher des solutions pour éviter les licenciements à terme.

Il reste encore 52 postes disponibles au siège. La DRH sera contrainte d'embaucher pour pourvoir ces postes qui n'ont à priori pas intéressé les personnes concernées par le PSE. Pour la CGT l'ouverture de postes devrait se faire en priorité en interne avant de recruter sur l'extérieur.

Dans les semaines à venir, les représentants du personnel auront un rôle important à jouer pour éviter que les salariés subissent une détérioration de leurs conditions de travail et ne fassent pas les frais des dysfonctionnements liés à la nouvelle organisation.

■ Accords d'Entreprise

• Accord sur le temps de travail

Suite à l'intégration du personnel d'OCE et dans le cadre de l'harmonisation des statuts et des accords collectifs, la direction a réuni les organisations syndicales en vue d'aboutir à un accord de substitution.

Il faut rappeler que la Direction avait l'intention de revoir l'accord sur le temps de travail Canon à la baisse et voulait supprimer, entre autre, la 6^{ème} semaine de congés payés. L'action du personnel a permis de maintenir cet acquis et d'en faire bénéficier tout le personnel ex-Océ. Globalement, nous avons obtenu le maintien des dispositions les plus favorables entre les accords sur le temps de travail Canon et Océ.



La CGT a signé l'accord de substitution le 23 mai 2014 (date butoir de signature). Nous nous réjouissons d'apprendre que la CGC et la Direction l'ont signé début juin, soit avec 12 jours de retard. **Comme dit le proverbe, mieux vaut tard que jamais !**

Par ailleurs et contrairement à ce qu'indiquait la DRH dans son communiqué du 5 juin, cet accord n'a aucun lien avec le PSE mais rentre bien dans le cadre de l'harmonisation des statuts Canon / Océ.

Un accord sur le régime d'astreinte fera l'objet de négociations et d'un accord spécifique en septembre 2014.

• Accord sur le télétravail

Cet accord fait suite à l'accord de PSE qui prévoyait de mettre en place un dispositif de télétravail pour le personnel de province, sur la base de 3 jours de travail au Siège et 2 jours en télétravail à domicile.

La CGT a signé cet accord le 23 mai 2014 (date butoir de signature). Nous nous réjouissons d'apprendre que la CGC et la Direction l'ont signé début juin, soit avec 12 jours de retard. **Une nouvelle fois : mieux vaut tard que jamais !**

L'objectif de la CGT est de négocier un accord qui soit applicable au personnel qui le souhaite. Pour information, 50 salariés, pour l'essentiel cadres de Canon Montévrain, bénéficient déjà du télétravail à raison d'une journée par semaine à domicile. Nous pensons que cette formule pourrait être élargie et permettrait d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel qui subit un temps de trajet important.

• Harmonisation des statuts Canon et Océ.

Il reste un certain nombre de sujets à négocier à la rentrée, telle que la couverture mutuelle / prévoyance, tout ce qui attrait aux pratiques et usages : politique véhicules, système indemnitaire, classifications, salaires, etc.

■ Négociations Annuelles Obligatoires

La Direction, dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) a renvoyé la question des augmentations salariales au mois de juin 2014 et les a conditionnées aux résultats de l'Entreprise...

Pour la CGT, il faut refuser cette politique de rigueur imposée depuis des années par la Direction.

Nous considérons que les salariés n'ont pas à financer le PSE, évalué ce jour à 41 millions d'euros !



Refusons le blocage des salaires chez Canon !

Nous avons adressé le 6 juin 2014 un courrier au Président de l'Entreprise, dont vous avez reçu une copie, afin de demander la réouverture des négociations comme s'y était engagée la Direction au mois de mars. **Nous invitons le personnel à appuyer notre demande en signant massivement une pétition.**

■ Elections professionnelles C.E. et D.P.



Les élections professionnelles auront lieu le mardi 10 juin 2014. Le personnel est invité à renouveler ses représentants au sein des instances C.E. et D.P. pour 4 ans. Contrairement à nos collègues des autres centrales qui ont beaucoup communiqué durant cette dernière quinzaine, la CGT a présenté son bilan et ses perspectives dans le bulletin Objectifs « Spécial Elections » paru fin mai 2014.

A souligner le manque de loyauté de nos collègues de la CFDT qui ont externalisé la rédaction de leurs communiqués à l'ancien délégué syndical CFDT Océ en retraite depuis un an... et de la CFE-CGC qui présentent deux candidats (Messieurs Charpigny et Phalippon) en phase de quitter l'entreprise prochainement dans le cadre du PSE ! **Dommage pour les électeurs qui auront accordé leur confiance à des absents...**

Pour sa part, la CGT présente 40 candidats représentatifs de toutes les fonctions de l'entreprise (employés, agents de maîtrise et cadres) issus des différentes régions Canon. La CGT a veillé à une certaine parité en présentant 11 candidates et 10 candidats issus de la société ex-océ.

Nous invitons le personnel à voter massivement le 10 juin 2014 et à soutenir les candidats présentés par la CGT.

■ La CGT Canon fête ses 40 ans

A l'occasion de ses 40 ans d'existence dans l'entreprise, la CGT a publié un bulletin Objectifs spécial 40 ans. Vous avez été nombreux à participer aux réceptions organisées au sein de l'entreprise début juin 2014. Nous remercions l'ensemble du personnel qui, par sa présence, nous a témoigné sa confiance et sa sympathie.

Rendez-vous pour les 45 ans....

